

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Prolongation de la participation de la Suisse à la Kosovo Force
multinationale (KFOR) jusqu'en 2011 (MCF 07.100)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Prolongation de la participation de la Suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR) jusqu'en 2011 (MCF 07.100), 2007 - 2008*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militäreinsätze	1

Abkürzungsverzeichnis

KFOR Kosovo Force

KFOR Force pour le Kosovo

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militäreinsätze

ANDERES
DATUM: 21.12.2007
ELIE BURGOS

En fin d'année, le Conseil fédéral a présenté son message à l'appui de l'**arrêté fédéral concernant la prolongation de la participation suisse à la force multinationale pour le Kosovo (KFOR)**. Il a décidé la poursuite de l'engagement de la Swisscoy jusqu'au 31 décembre 2011, avec 220 militaires suisses au plus. Le gouvernement s'est par ailleurs octroyé le pouvoir d'augmenter, à court terme, l'effectif maximal autorisé d'une réserve de 50 personnes pouvant être engagées pour une durée maximale de deux mois.¹

ANDERES
DATUM: 05.03.2008
ELIE BURGOS

Au cours de l'année sous revue, les chambres ont examiné l'arrêté fédéral concernant la **prolongation de la participation de la Suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR)**. Au **Conseil national**, UDC et Verts ont proposé, pour des raisons différentes toutefois, de ne pas entrer en matière sur ce projet. Une minorité emmenée par Josef Lang (pe, ZG) a proposé de suspendre la décision sur cet arrêté, jusqu'à ce que la nouvelle situation en matière de droit international public soit clarifiée et, dans le cas d'une indépendance du Kosovo, jusqu'à ce qu'un nouveau mandat soit adopté par l'ONU. Une minorité emmenée par Roland Borer (udc, SO) – finalement devenue une proposition subsidiaire, pour le cas où la proposition de la minorité I serait repoussée – a proposé de suspendre l'engagement de la Swisscoy jusqu'à ce qu'une analyse juridique ait été effectuée, portant sur la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et ses conséquences sur la compatibilité entre l'engagement de la Swisscoy et le principe de neutralité. Le conseiller fédéral Samuel Schmid et les orateurs des groupes radical-libéral, PDC et socialiste ont indiqué de leur côté que, vu le grand nombre de Kosovars et de Serbes vivant en Suisse, l'intérêt était grand à ce que la situation dans les Balkans se stabilise. Les députés ont finalement décidé d'entrer en matière sur le projet par 98 voix contre 75, rejetant ensuite les propositions de minorité Lang et Borer par 104 voix contre 80 et 111 voix contre 72, respectivement. Lors de la discussion par article, une minorité Borer (udc, SO) a proposé que l'engagement de l'armée pour le soutien de la KFOR prenne définitivement fin au 31 décembre 2009. Les députés se sont toutefois ralliés à l'avis de la majorité de la commission et du Conseil fédéral et ont rejeté cette proposition par 103 voix contre 75. Par 94 voix contre 74, ils ont également rejeté la proposition, soutenue par l'UDC, visant à biffer la possibilité de renforcer, par 50 personnes au maximum et pour une durée de deux mois, le contingent actuel de 220 personnes, afin d'assurer la sécurité et la gestion de l'infrastructure nécessaires à la mission. Au vote sur l'ensemble, l'arrêté fédéral a été adopté par 95 voix contre 78, malgré l'opposition des Verts et de l'UDC.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.06.2008
ELIE BURGOS

Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière a été acquise sans opposition. Les députés se sont ralliés à la décision du Conseil national et ont adopté l'arrêté fédéral par 27 voix contre 0 et 2 abstentions.³

1) FF, 2008, p. 431 ss.

2) BO CN, 2008, p. 97 ss.

3) BO CE, 2008, p. 488 ss.; FF, 2008, p. 5267 s.